

Février 2000

Numéro 21

Dans ce numéro

- 1 CTPL du 26 janvier.
- 2 Vos représentants CGT.
- 3 Résultats de l'enquête sur la RTT.
- 4 Bulletin d'adhésion.

CTPL du 26 janvier 2000

Le CTPL s'est réuni le 26 janvier 2000 sur convocation du TPG pour examiner le budget départemental 2000 et prendre connaissance des réductions d'emplois en Côte d'Or. Les représentants CGT sont intervenus en début de séance pour préciser qu'ils avaient accepté de participer au CTPL malgré le conflit actuel. La CGT estimait en effet qu'il était préférable de participer à cette commission afin de préciser ses positions en matière de réduction d'emplois. Par ailleurs, la CGT a rappelé au TPG ses **obligations réglementaires** en matière de CTPL. En effet, les procès-verbaux doivent être communiqués aux représentants du personnel dans les 15 jours pour être approuvés à la séance suivante. Or, actuellement, ces procédures, susceptibles d'exercer un contrôle sur les propos traduits en CTPL ne sont pas respectés. Le TPG s'est engagé à régulariser cette situation.

- Suppression d'emplois en Côte d'Or: 2 emplois de catégorie C sont supprimés au 1^{er} janvier 2000. « Pour tenir compte de la prise en charge des admissions en non-valeurs et des suppressions d'emplois », la Direction locale a décidé la suppression d'un emploi de catégorie B au service du Personnel, la création d'un emploi de catégorie B au service Recouvrement Animation et la **suppression de 2 emplois de catégorie C sur l'équipe de suppléance**. L'ensemble des organisations syndicales présentes ont voté **CONTRE** ces suppressions.
- Budget déconcentré 2000: le TPG a annoncé une stabilité des prévisions de fonctionnement pour dégager des moyens en investissement: « programme d'équipement de 1,4 M de francs comprenant l'achat de mobilier pour les trésoreries de Saulieu, Dijon-Nord, Gevrey-Chambertin et Auxonne (300 000 F), la poursuite du programme de renouvellement des copieurs (150 000 F), la programmation de travaux immobiliers (trésoreries de Saulieu, Gevrey-Chambertin, Auxonne, réaménagement du service des Pensions, éventuellement programme de rénovation de faux-plafonds à la Trésorerie Générale) ». Le TPG a également mis en place une réserve de gestion d'environ 40.000 francs qui sera utilisée « en fonction des besoins de la TG et des postes comptables ». Les représentants de la CGT ont souligné que le **gel du budget des postes comptables** était regrettable compte tenu de la **progression des diverses charges** (prix

(suite au verso)

CONTACTS

Vos élus CGT en CAP :

Agents de recouvrement : PETEY Marie-Claude (TG Epargne-gestion) et PY olivier (T. HLM).

Agents de recouvrement principal : LOMBARD Sylvie (TG Suppléance) et SEIGNEZ Sylvaine (T. Chenôve).

Contrôleurs : BREGAND Jacqueline (T. Vitteaux) et ROMERU Claudette (T. Chenôve).

Inspecteurs : ANGLADE Pierre (TG C.M.I.B.) et GOMEZ Jean-Claude (T. Fontaine Française).

Vos représentants CGT en CTPL :

ANGLADE Pierre (TG C.M.I.B. 03-80-59-26-66).

GOMEZ Jean-Claude (T. Fontaine Française 03-80-75-82-31).

Vos représentants CGT au Comité Hygiène et Sécurité :

RIVIERE Eliane (T. Dijon Nord 03-80-73-16-47).

(Suite du compte-rendu du CTPL du 26 janvier)

du fioul, prix des abonnements téléphoniques, coût des dépenses de ménage, etc.). En ce qui concerne les dépenses de chauffage, le TPG s'est engagé à revoir les dotations si le prix du fioul posait des problèmes d'équilibre. Compte tenu de cette garantie, la CGT s'est **ABSTENUE** malgré le gel des dotations alors que les autres organisations syndicales ont voté POUR.

- **Budget hygiène et sécurité: aucune proposition** n'a été portée à la connaissance des représentants du personnel car les propositions de la Direction ne sont pas encore établies. Il a été précisé, par ailleurs, qu'un exercice d'alerte avait été fait à la Trésorerie Générale.

RESULTATS DE L'ENQUETE SUR LA REDUCTION DU TEMPS DE TRAVAIL

L'enquête sur la réduction du temps de travail (RTT) a permis de connaître l'avis de 184 personnes dans le département de Côte d'Or, soit **27% des effectifs** où les cadres C représentent 55,4% des réponses, les cadres B 35,33% et les cadres A 5,98%. En raison du faible nombre de réponses de cette dernière catégorie, une enquête complémentaire a été lancée auprès des cadres A courant octobre 1999. Cependant, compte tenu du nombre peu élevé de réponses reçues à ce jour (7 sur 52 pour les cadres A non comptables et 6 sur 35 pour les comptables), nous ne pouvons actuellement pas tirer de conclusions pour l'enquête auprès des cadres A.

- ✓ **94,5% des personnes sont favorables à la RTT** (36,8% pour et 57,7% pour si cela crée des emplois). La mise en place impliquera selon 83% des agents une modification dans l'organisation du travail. La majorité des personnes estime que **les agents doivent impérativement participer à l'étude pour la modification de l'organisation du travail (80,2%)**.
- ✓ Si les avis restent partagés sur le niveau actuel des effectifs (51,6% pensent qu'il est insuffisant et 36,3% le jugent suffisant), en revanche, les personnes sont unanimes à considérer que la RTT est possible (75,8%) avec la création d'emplois à statut de titulaires (91,2%).
- ✓ En ce qui concerne les modifications éventuelles d'ouverture au public, seulement 23,1% sont favorables à un élargissement des horaires (le midi essentiellement pour la majorité d'entre eux) tandis que **87,9% rejettent l'idée de travailler le samedi**.
- ✓ Pour les modalités d'application de la RTT, une majorité se dégage pour une **semaine homogène de 35 heures** (58,2% pour la semaine de 35 heures et 34,1% pour la semaine de 32 heures sur 4 jours) plutôt que pour des congés cumulés (23,1%). Les références mensuelle ou annuelle de la RTT ne représentent respectivement que 8,2% et 8,8%. Autrement dit une majorité de personnes est **contre l'annualisation (84,6%)**.
- ✓ Enfin, **92,3% des personnes refusent toute perte de salaire lors du passage à la RTT** et **78% des agents souhaitent une évaluation de la charge de travail avant la mise en place de la RTT**.

⇒ *L'enquête montre bien que les agents placent la question de la charge de travail au centre de leurs préoccupations. Pour les agents l'efficacité du service public est un objectif intégré au processus de réduction du temps de travail. Aussi, les agents exigent d'être partie prenante de la réflexion.*

⇒ *Il est urgent de se mobiliser pour construire l'indispensable rapport de forces exprimant les exigences des personnels.*

BULLETIN D'ADHESION

(à retourner à l'un des représentants CGT de Côte d'Or)

NOM et PRENOM :

AFFECTATION :

GRADE : ECHELON :